RSA ET INVESTISSEMENT LOCATIF/ LOYER

Par bonjouraidezmoisvp

Bonjour

je suis beneficiaire DU RSA et je suis logé gratuitement je ne touche aucune autre aide hormis le rsa de 497 euros celibataire pas d enfant et 0 euros de revenu fiscal j ai herité de 10000 euros et je voudrai investir dans un garage et le louer pour 50 euros mensuel, mais je crains que les 50 euros mensuel percu sois deduit des 497 euros que je touche tous les mois du rsa, ce qui finalement me ferai perdre plus d argent. pourriez vous donc me dire -si effectivement les 50 Euros seront deduit de mon rsa ou pas merci a tous pour vos reponses

Par ESP

Bonsoir

Tout dépend si votre situation est provisoire et que vous souhaitez travailler.

Ou si c'est comme cela que vous souhaitez continuer à vivre.

Dans le premier cas, ce revenu foncier s'ajoutera à votre salaire.

Dans le second cas, il est normal que ce que vous recevez d'argent public soit diminué.

Les revenus à prendre en compte au titre des ressources effectivement perçues sont constitués du montant de ces loyers, duquel il convient de déduire les charges supportées par le propriétaire (impôt foncier par exemple).

Par ESP

J'ajoute que si vous n'avez pas de charge de logement (par exemple si vous êtes hébergé gratuitement chez vos parents ou autre), votre RSA se verra ainsi réduit de :

67,77 ? pour une personne seule 135,55 ? pour deux personnes